

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 3 JUILLET 2024

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du 13 juin 2024
- Accueil de loisirs :
- Ouverture et règlement intérieur
- Acte modificatif d'une régie de recettes accueil périscolaire et accueil de loisirs
- CIAS du Grand Dax : Convention de versement d'une aide sociale facultative aux familles fréquentant un ALSH
- Convention entre la commune de Tercis-les-Bains et ELIOR : élaboration et livraison repas
- ONF : État d'assiette 2025
- Programme des travaux des Barthes – demande de subvention
- Lancement de la consultation des risques d'assurance de la collectivité

Questions diverses

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHAHINE Hikmat, Maire

Date de la convocation : 27 juin 2024

Présents : M. CHAHINE H. – Mme BOGNENKO SANIEZ A. – M. DALIS Chr. – Mme AUDREN P. – Mme CAZAUX LANUSSE S. présente en visioconférence – Mme GENÈZE V. – M. GROCC D. – Mme PEYROU N. – M. PLACHOT L. Présent en visioconférence – M. TACHOIRES B.

Procurations :

M. DARTIGUEMALLE Patrick a donné procuration à Mme AUDREN Paule
Mme DUPRAT Ghislaine a donné procuration à Mme GENÈZE Virginie

Absents excusés : Mme DUPRAT Gh. – M. DARTIGUEMALLE P. – MIDON J. – SARTIRANO J.

Secrétaire de séance : M. Christian DALIS

Approbation du compte rendu du 13 juin 2024

ACCUEIL DE LOISIRS

Création d'un accueil de loisirs et modification de l'accueil périscolaire **Délibération n° 2024-07-01**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les formalités pour la modification de l'accueil périscolaire (rajout du mercredi) et la création d'un accueil de loisirs pendant les vacances scolaires (minimum 5 semaines), à savoir :

- Les autorisations auprès du SDJES 40 sont à déposer soit 2 mois avant l'ouverture de ces lieux d'accueil conformément aux dispositions des articles du code de la santé publique ;
- Une convention de versement d'une aide sociale facultative aux familles fréquentant un ALSH entre le CIAS du Grand Dax et la commune ;
- Un acte modificatif d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits perçus pour l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs ;
- L'établissement d'un règlement intérieur.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les documents cités ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et conventions relatives à l'accueil de loisirs, à l'accueil périscolaire et aux actions inscrites au PEDT.

**Convention entre la commune de Tercis-les-Bains et la société ELIOR :
élaboration et livraison repas (ALSH)**
Délibération n° 2024-07-02

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de faire appel à une société pour l'élaboration et la livraison des repas lors de l'accueil de loisirs et l'accueil périscolaire (le mercredi).

Après avoir contacté plusieurs prestataires, monsieur le Maire donne lecture d'une convention de la société ELIOR. Les prix des repas sont les suivants :

- Maternelles et primaires : 4.356 € HT, soit 4.595 € TTC,
- Adultes : 5.227 € HT, soit 5.514€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention émanant de la société ELIOR pour l'élaboration et la livraison des repas lors de l'accueil de loisirs et l'accueil périscolaire (le mercredi).

État d'assiette et destination des coupes de bois – année 2025

Pour une forêt dont l'aménagement est en vigueur

Délibération n° 2024-07-03

Conformément à la proposition du programme d'assiette des coupes de l'année 2025 présenté par l'Office National des Forêts,

Monsieur le Maire demande l'inscription à l'état d'assiette 2025 des parcelles et coupes suivantes :

Coupes prévues au programme d'assiette 2025 selon l'aménagement

- Parcelle : 2 a coupe rase d'ensemencement de chênes d'une surface de 4.54 Ha,
- Parcelle : 2 b coupe d'amélioration de chênes d'une surface de 4.47 Ha,
- Parcelle : 9 a coupe rase définitive de chênes d'une surface de 3.93 Ha,
- Parcelle : 9 b coupe d'amélioration de chênes 3^{ème} éclaircie d'une surface de 4.3 Ha.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité

- Que les coupes inscrites à l'État d'Assiette 2025 soit mise en vente par l'Office National des Forêts.

Programme des travaux dans les Barthes – année 2024

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Landes et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne - Acceptation des devis

Délibération n° 2024-07-04

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le programme des travaux pour l'année 2024 à effectuer dans les Barthes dont le montant s'élève à **29 591,55 € TTC** :

I – Amélioration de la qualité des prairies sur la « Grande Barthe »	19 430,25 €
II – Intervention : Réglage niveaux d'eau	334,68 €
III – Nettoyage lieu-dit Boghar	5 400,00 €
IV – Installation portails et portillons	1 005,69 €
V – Restauration des chemins	1 338,72 €
VI – Restauration d'un merlon	840,00 €
VII – Entretien des clôtures	1 242,21 €

Il informe que :

- Le Conseil Départemental des Landes aide la commune à hauteur de 35 % des travaux (TTC) pour le fonctionnement et 29,05 % des travaux (TTC) pour l'investissement,
- L'Agence de l'Eau Adour-Garonne aide la commune à hauteur de 45 % des travaux (HT).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** le programme tel que, présenté en annexe,
- **Sollicite** le Conseil Départemental des Landes et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour une subvention la plus élevée possible,
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les devis.**

Lancement de la consultation des risques d'assurances de la collectivité
Délibération n° 2024-07-05

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code des Marchés Publics

CONSIDERANT :

- Que les marchés de services d'assurance conclus par la mairie de Tercis les Bains, arrivent à échéance le 31 décembre 2024,

- Qu'il est nécessaire de procéder, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027, au lancement d'une consultation en procédure adaptée pour les lots suivants :

- Lot 1 : assurance Dommage aux biens
- Lot 2 : responsabilité civile de la collectivité
- Lot 3 : flotte auto et autre véhicule roulant
- Lot 4 : Risques statutaires du personnel de la collectivité de Tercis-les-Bains affiliés à la CNRACL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1.- arrête le programme d'assurance tel que défini ci-dessus,
- 2.- autorise M. le Maire à lancer une procédure de consultation sous forme de « marché à procédure adaptée »,
- 3.- précise que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 011.

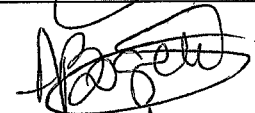
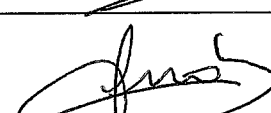
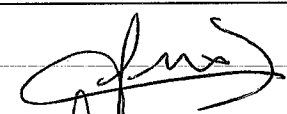
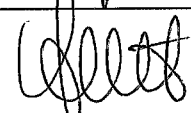
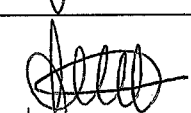
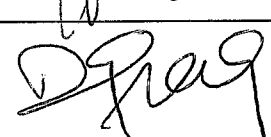
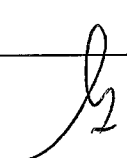
Le Maire,
Hikmat CHAHINE



Le secrétaire de séance
Christian DALS



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 3 JUILLET 2024
TABLEAU DES PRESENCES

NOM	PRENOM	OBSERVATION	SIGNATURE
CHAHINE	Hikmat		
BOGNENKO SANIEZ	Alexandra		
DALS	Christian		
AUDREN	Paule		
CAZAUX LANUSSE	Séverine	Présente en visioconférence	
DARTIGUEMALLE	Patrick	Procuration donnée à Mme AUDREN Paule	
DUPRAT	Ghislaine	Procuration donnée à Mme GENEZE Virginie	
GENEZE	Virginie		
GROCQ	Daniel		
MIDON	Joël		
PEYROU	Naty		
PLACHOT	Ludovic	Présent en visioconférence	
SARTIRANO	Julien		
TACHOIRES	Bernard		